

Se disputer l'Histoire : imaginaires sociaux et construction nationale en Mauritanie

ABDARAHMANE NGAIDE*

Tous les peuples du monde écrivent et/ou réécrivent leur histoire, tout au long de leur vie, selon leurs propres normes et les exigences que leur imposent leur environnement le plus immédiat, les acteurs en jeu, les contextes et les influences de facteurs externes. Presque tous les pays du monde sont formés de groupes reconnus, soit des ethnies, soit des tribus ou autres dénominations et signes culturels par lesquels on les désigne ou reconnaît.

En Mauritanie, nous avons plusieurs tribus et leurs anciens tributaires Haratin, des Haalpulaar, des Soninké, des Wolofs et même des Bambara peu comptabilisés¹. Toutes ces ethnies et tribus sont subdivisées en groupes répondant à une ancienne structuration sociale encore bien fonctionnelle. Elles étaient insérées dans d'autres territoires, d'autres réalités étatiques, historiques, cosmogoniques et subjectives dont les modes de fonctionnement sont différents de ceux qu'utilise l'Etat contemporain. Il n'est pas inutile de rappeler que la Mauritanie est une « pure », tardive et brève invention coloniale². La Mauritanie constitue, à bien des égards, l'un des exemples les plus intéressants, dans cette partie du continent africain, pour l'analyse de toutes les contradictions qui innervent un pays tiraillé par plusieurs forces identitaires antagoniques, mais toujours complémentaires.

En effet, toutes les communautés mauritaniennes connaissent, dans leur organisation interne, des discriminations liées au sang et à la naissance. L'individu se trouve/retrouve dans un environnement marqué par des contradictions identitaires internes qui s'ajoutent à celles qui tendent, de manière cyclique, les relations entre Arabo-Berbères et « Négro-Mauritaniens » et/ou « s'affrontent » entre elles de façon triangulaire complexifiant les clivages intercommunautaires. Et tout cela se fait sous la dictée d'une revendication qui tend à différencier davantage les groupes en compétition.

Les débats autour de l'esclavage, des castes - dans toutes les composantes sociales de la Mauritanie – ont pris une ampleur inégalée depuis les ouvertures démocratiques des années 1990. Ils ont donné corps à une forme d'engouement pour l'écriture voire la réécriture de « récits historiques » parallèles à l'Histoire nationale³. Cette dernière est dominée par une lutte autour de la conservation du pouvoir sans affecter l'*assabya*⁴, l'une des bases, après l'Islam, sur laquelle l'Etat fonde toute sa force, mais aussi sa fragilité pour pouvoir s'occuper de l'écriture de cette histoire immunisée contre toutes ses aspérités souvent puisées dans les imaginaires sociaux.

Depuis le début de l'indépendance (1960), la scène nationale n'a pas cessé de connaître des séismes profonds conduisant à des fractures, mais jamais à une rupture totale entre les communautés. Cette donnée, la constance de cette volonté de construction d'une nation, est peu informée alors qu'elle semble fondamentalement dominer la trajectoire historique récente de la société mauritanienne et des communautés qui la composent. Toute cette animation sociale interne se fait sur fond de tentatives d'écriture ou de réécriture d'un récit sur la base de tous les imaginaires sociaux produits dans l'histoire « singulière » de chaque communauté. C'est à la frontière de chacune de ces histoires singulières que vient se heurter la volonté de bâtir une histoire commune qui puiserait sa légitimité dans le contexte de l'évolution actuelle de la société mauritanienne allant dans le sens d'un assouplissement du caractère subjectif de l'écriture d'une Histoire commune par ailleurs complexe.

Cette communication a pour ambition d'analyser, les débats autour de cette interminable dispute qui caractérise cette volonté d'écriture de l'Histoire et du choix des mémoires dans lesquelles elle doit puiser ses ressources pour la construction d'une nation.

Mots-clés : *Dispute, « Caste », Etat, Ethnie, Histoire, Imaginaire, Mauritanie, Nation, Tribu.*

* Enseignant-chercheur à l'UCAD, chercheur résident à l'IEA de Nantes.

¹ Mais lors du début de l'enrôlement de la population mauritanienne, en 2011, la question de leur existence « ethnique » s'est posée.

² La Mauritanie a été annexée à l'ensemble ouest-africain en 1903 et l'indépendance intervenue en 1960

³ *Histoire nationale* consensuelle enseignée dans les établissements scolaires.

⁴ « Esprit de corps » tel que le définit Ibn Khaldûn dans sa *Muqqadima*.